

Appel à candidatures

En direction des auteurs / illustrateurs de Bande-Dessinée

En vue d'une résidence-mission
confiée à un artiste ou un groupe d'artistes



Programme de résidence mission 2025

Contrat culture ruralité signé pour le territoire de la CCTSO

En partenariat avec

La DRAC des Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires
culturelles Hauts-de-France

Article 1 : Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes mais aussi de tous les autres habitants de son territoire, la CCTSO s'engage en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) dans la réalisation d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique tout au long de la vie.

Cette possibilité est proposée à un auteur de bande-dessinée désireux de contribuer de manière forte à une dynamique d'appropriation collective du patrimoine présent sur son territoire, tout en le revisitant à l'une de ses recherches et démarches propres. L'auteur aura à inclure les structures, associations, acteurs investis dans la valorisation de la lecture publique afin que l'écrit et l'illustration aillent au plus près des habitants en imaginant des lieux inédits de rencontre et de partage.

Ce présent appel à candidatures est plus précisément encore destiné à rechercher un artiste (ou groupe d'artistes), dont le travail s'inscrit délibérément dans le champ de la création contemporaine et qui convoque régulièrement ou de manière plus ponctuelle la question du patrimoine qu'il soit immatériel, bâti et architectural, culturel, environnemental.

Cette recherche de présence artistique correspond également au souhait des différents partenaires de contribuer ainsi à la constitution du parcours d'éducation artistique et culturelle qui doit être garanti à chaque enfant, chaque adolescent et chaque jeune adulte, dans ses différents temps : scolaire, périscolaire et hors-scolaire.

Au-delà de cette jeunesse, c'est l'ensemble des habitants de la communauté de communes Thiérache Sambre & Oise qui est donc concerné et donc susceptible de participer à cette dynamique. Cette notion d'appropriation collective mais aussi participative étant souhaitée comme centrale dans l'acte de candidature des artistes intéressés.

Les partenaires de cette résidence-mission sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'action culturelle comme de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

Les résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la communauté de communes Thiérache Sambre & Oise, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

La résidence-mission repose :

- sur une grande disponibilité de l'artiste — résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la collaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Article 2 : Photographie du territoire

La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise (CCTSO) se situe dans le département de l'Aisne, au nord de la France, dans la région Hauts-de-France. Elle se trouve dans la région historique de la Thiérache. La CCTSO est limitrophe du département du Nord, ce qui en fait une zone stratégique entre les Hauts-de-France et la Belgique.

La communauté de communes Thiérache Sambre et Oise est un territoire rural situé à 40km au sud-est de Saint-Quentin (53 100 habitants en 2020) et à 55km au nord de Laon (Préfecture de l'Aisne - 24 091 en 2020).



Fig.1 : Localisation de la CCTSO dans l'Aisne



Fig.2 : Territoire de la communauté de communes CCTSO

Avec une superficie de 329 km², la CCTSO est composée de 36 communes, ce qui représente environ 16 804 habitants. Ce territoire est faiblement peuplé puisque la communauté de communes dispose de 50,53 hab/km², comparé à l'Aisne et les Hauts-de-France qui disposent respectivement d'une densité de 71,9 hab/km² et 188,6 hab/km². Toutefois, la densité de la population est légèrement supérieure à la moyenne de la Thiérache (36,1 hab/km²).

Le siège de la communauté de communes est situé à Guise qui, avec Etreux, Wassigny et Marly-Gomont, constitue l'une des principales villes de la communauté de communes. D'après l'indicateur de présence de service de l'INSEE, Guise possède les caractéristiques d'un pôle intermédiaire tandis qu'Etreux, Wassigny et Marly-Gomont sont considérés comme des pôles de proximité. La commune centrale joue un rôle polarisant significatif tandis que les autres communes ne disposent d'aucun service. Cependant, elles bénéficient tout comme le reste de la Thiérache, d'un réseau de pôles de proximité qui assure un niveau d'accessibilité satisfaisant.

Données socio-économiques

Le Pays de Thiérache compte à ce jour 72 236 habitants (INSEE, RP 2018) répartis sur 160 communes. Depuis les années 1960, le territoire est marqué par une décroissance démographique soutenue. Parmi ces habitants, on constate notamment une surreprésentation des jeunes et des personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler.

Le nombre de personnes sans emploi est particulièrement élevé en Thiérache, avec un taux de chômage de 19,8% en 2018 contre 16,3% en Hauts-de-France et 13,3% en France.

Seulement 23,5% des 25-34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et presque 30% des 15-25 ans sont considérés comme "non-insérés" dans la vie active.

L'activité agricole et agroalimentaire y est importante et diversifiée, notamment grâce à l'implantation de structures de renom (Materne, Nestlé France, Mondelez France Biscuit) et locales (Les Fromagers de Thiérache). L'appellation Maroilles AOP est un marqueur local important.

On retrouve également plusieurs autres secteurs d'activités sur le territoire, tel que la métallurgie (GODIN, à Guise ; CTI INDUSTRIES à Origny-en-Thiérache,...), l'industrie automobile (A2MAC1, à Vervins ; PUREM, à Saint-Michel, AML SYSTEMS à Hirson,...) WEST PHARMACEUTICAL, PUREM, GODIN, ZEHNDER, AML SYSTEM, ou encore LVMH.

Au sein de la CCTSO, la surreprésentation des jeunes et des personnes âgées par rapport à la population en âge de travailler se vérifie. En effet, en 2020 on compte 2 652 personnes âgées de 15 à 29 ans et 3 255 personnes âgées de 45 à 59 ans, contre 2 773 personnes de 30 à 44 ans.

En ce qui concerne l'emploi, on remarque une majorité d'ouvriers (28,5%) et d'employés (32,9%). L'emploi agricole (5,4%) y est également très développé.

En 2020, 33,1% de la population de plus de 15 ans non scolarisée ne possédait pas de diplôme.

Plusieurs sites culturels et touristiques participent également à l'attractivité du territoire. Le Familistère de Guise se classe comme le premier lieu de visite payant en termes de fréquentation avec 66 075 visiteurs en 2023. Il est suivi par le Château fort de Guise, (13 527 visiteurs en 2023), et de l'abbaye de Saint-Michel (11 843 visiteurs en 2023). La Thiérache est aussi reconnue pour ses églises fortifiées, un élément emblématique du patrimoine bâti.

La Thiérache est éloignée des grands axes de communication et des centres dynamiques. Bien qu'elle se situe à proximité de villes moyennes telles que Saint-Quentin, Charleville-Mézières ou Valenciennes, c'est un territoire enclavé. Aucun axe autoroutier ne le traverse, les routes nationales le contournent et les réseaux de transports en communs sont peu denses. La tendance est donc davantage au transport individuel.

Une gare, située à Saint-Quentin, permet de relier Paris, Lille et Amiens. Elle est accessible par les quelques lignes de bus mises à disposition par la RTA.

Gouvernance et administration de la CCTSO

La Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise est une jeune intercommunalité, créée le 1^{er} janvier 2017. Sa formation est le résultat de la fusion de la communauté de communes de la Thiérache d'Aumale avec la communauté de communes de la région de Guise, dans le cadre des réformes territoriales impulsées par la loi NOTRe du 7 août 2015. Cette loi visait à rationaliser et à renforcer les structures intercommunales en France, notamment en imposant un seuil minimum de 15 000 habitants pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Avant la fusion, les deux communautés de communes, bien que ne remplissant pas individuellement le critère démographique, présentaient des caractéristiques complémentaires et partageaient des compétences et projets similaires. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) de l'Aisne a proposé cette fusion pour former un territoire plus équilibré économiquement et financièrement.

Le processus de fusion a impliqué des consultations approfondies avec les conseils municipaux et communautaires des territoires concernés. L'arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 a officiellement entériné la création de la CCTSO, effective dès le début de l'année suivante.

La gouvernance du territoire est assurée par trois niveaux d'instances d'élus :

Le conseil communautaire : composé de 56 élus représentant les 36 communes membres. Ce conseil se réunit régulièrement, généralement une fois tous les deux mois.

Le bureau : composé de 15 membres dont le président et les vice-présidents.

Le Conseil Communautaire comprend 9 commissions de travail, chacune placée sous la responsabilité d'un vice-président : Urbanisme et aménagement du territoire / Petite enfance et adolescence / Services techniques et environnement / Services à la personne / Cycle de l'eau / Finance, Pays de Thiérache, Tourisme / Animation du territoire et

communication / Sports, culture et loisirs /Relation avec les communes et promotion du territoire/

Des élus sont également désignés pour représenter la CCTSO dans des organismes extérieurs (METS, USEDPA, Valor'Aisne, Conseil de surveillance de l'hôpital de Guise, PETR Pays de Thiérache, Familistère Campus, etc.).

La CCTSO en plus de ses compétences obligatoires, exerce des compétences optionnelles et facultatives. Elle gère des équipements publics : un relais assistante maternelle à Guise et son antenne à Wassigny, une maison de l'enfance multi-accueil (moins de 6 ans), un dispositif d'aide et d'accompagnement et de portage de repas à domicile, un tiers-lieux Passerelle 70 situé à Guise, un complexe aquatique, des espaces France Services, deux déchetterie intercommunales, quatre stations d'épuration pour l'assainissement collectif, etc.

Focus sur la ville de Guise et ses grands projets, notamment le "Familistère Campus"

La ville de Guise dispose du programme "Petite ville de Demain", visant à accompagner les démarches de revitalisation de villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants et assurant des fonctions de centralité pour leur territoire.

À travers ce programme, la ville investit pour développer et créer de nouveaux services à destination de la population. Parmi les grands projets du programme : la création d'une cidrothèque (en lien avec le projet d'obtention d'une Indication d'Origine Protégée (IGP) pour la production locale de cidres), la revalorisation des jardins ouvriers, la requalification des maisons éclusières, etc.. (Dossier PVD à consulter sur demande).

En complément des projets de la ville, Le Familistère de Guise a entamé dans les années 2000 un vaste programme d'aménagement des lieux nommé UTOPIA visant à valoriser l'attractivité culturelle, touristique, sociale et économique du lieu. Après avoir rénové les écomats, le théâtre, les jardins puis le pavillon central, c'est maintenant l'aile gauche du palais qui est à pied d'œuvre pour imaginer les futures activités qui s'y logeront dans ce que l'on nomme déjà le Familistère Campus. Une initiative visant à faire du lieu un espace accueillant une diversité de publics : visiteurs, touristes, entreprises, résidents locaux, porteurs de projets, étudiant-es, personnes en situation d'inclusion / d'insertion, écoles, etc.

Ce projet vise à élargir l'attractivité du Familistère et de son territoire, renforcer son rôle éducatif, répondre aux besoins des habitants, stimuler le développement local, tout en consolidant son modèle économique et en relevant les défis des transitions en cours (numérique et écologique).

Parmi les activités en réflexion au sein du projet Familistère Campus, il est question de développer les "savoirs" et notamment avec la possibilité d'intégrer une Médiathèque territoriale dans le lieu. C'est donc à ce titre que le Familistère Campus intègre la réflexion, en coopération avec la CCTSO, sur le déploiement de la lecture publique sur le territoire.

État de la lecture publique

L'Aisne se place dans les départements français où l'illettrisme est le plus élevé. On évalue à environ 13 % la part de la population axonaise en situation d'illettrisme contre 11 % pour les Hauts-de-France et 7 % pour la France entière. La situation s'avère plus alarmante pour les jeunes de 16 ans en difficulté de lecture, puisqu'ils représentent environ 17 % de la population dans l'Aisne contre 11,5 % en France, en 2019. Une part de la population est également exclue, de ce fait, de l'utilisation des outils numériques. Dans les Hauts-de-France, ce sont environ 800 000 habitants qui se trouvent en situation d'illectronisme. La situation nationale montre aussi une baisse de la lecture chez les jeunes, en effet, en moyenne, les jeunes consacrent 19 minutes par jour à la lecture contre 3h11 aux écrans dans le cadre de leurs loisirs.

En 2023, le département a présenté un plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. À l'occasion, un centre de ressources contre l'illettrisme et l'illectronisme a été créé dans l'Aisne afin d'accueillir des formations, animer un réseau et informer le public et les décideurs locaux. L'État a également déployé des conseillers numériques, en liaison avec les collectivités territoriales. L'Aisne bénéficie déjà de 34 postes, pour un budget total de 1,5 million d'euros sur deux ans, représentant un des efforts les plus importants de France. Parmi ceux-ci, le Conseil départemental en déploie 16 sur l'ensemble du département.

L'échelon intercommunal est très peu présent sur la lecture publique sur le territoire de l'Aisne. En effet, la majorité des bibliothèques sont communales, et l'intercommunalité n'est impliquée que de manière marginale.

Sur les quatre communautés de communes du Pays de Thiérache (Thiérache du Centre, Porte de Thiérache, Trois Rivières et Thiérache Sambre et Oise), seule la communauté de communes des Trois Rivières a intégré la compétence lecture publique depuis 2016. Depuis, elle a développé un plan de lecture publique structuré, incluant la modernisation des équipements, l'extension des horaires d'ouverture, et la création de programmes d'animations culturelles diversifiés.

Il n'existe actuellement pas de réseau de lecture publique intercommunal au sein de la CCTSO. Mais une étude est en cours afin d'apporter de nouvelles solutions et donner une ambition au territoire et à ses partenaires (nous consulter pour connaître l'avancée de cette étude).

Au sein du PETR du Pays de Thiérache, on compte 17 bibliothèques, dont 3 au sein de la CCTSO :

- CCTSO : Guise, Étreux, Wassigny ;
- CC du Pays des Trois Rivières : Hirson, Saint-Michel, Landouzy-la-Ville, Leuze, Aubenton ;
- CC des Portes de la Thiérache : Montcornet, Rozoy-sur-Serre, Dizy-le-Gros ;
- CC Thiérache du Centre : Le Nouvion-en-Thiérache, La Capelle, Étréaupont, Vervins, Sains-Richaumont, la Flamengrie.

On compte ainsi 3 bibliothèques au sein de la CCTSO dont une municipale à Guise.

Temps forts sur le territoire en 2025

L'année 2025 sera marquée par une riche programmation culturelle, avec plusieurs événements majeurs sur le territoire auxquels la résidence-mission pourra s'associer :

- **Le 1er mai**, événement emblématique depuis plus de 20 ans, célébré comme une fête populaire par le Familistère et la ville de Guise.
- **Du 10 au 15 juin 2025**, dans le cadre du développement de la lecture publique et en collaboration avec divers partenaires (les Francas, la bibliothèque de Guise, etc.), un programme d'actions sera déployé sur l'ensemble du territoire.

A noter également, la sortie en **avril**, la parution du premier tome de la bande dessinée *Rue de la grande truanderie*, réalisée par Jean-David Morvan et Romain Rousseaux Perin aux éditions Grand Angle.

Article 3 : A propos du présent appel à candidature

Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes Thiérache Sambre & Oise, un **artiste auteur de Bande- Dessinée (ou groupe d'artistes)**.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- Être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission ;
- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine ;
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production ;
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes.

L'artiste retenu est appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive pour la mission aux dates selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Enjeux de la résidence-mission

La résidence-mission s'inscrit dans une dynamique de démocratisation culturelle, visant à rendre l'art et la culture accessibles à toutes et à tous. En favorisant des rencontres entre artistes et populations locales, elle ambitionne de toucher un large public, en s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes, dans tous les temps de la vie.

Inclusion sociale

L'un des objectifs majeurs de cette résidence-mission repose sur l'inclusion sociale. En créant des espaces de partage et d'échanges, elle permet aux publics les plus divers de s'approprier les gestes artistiques proposés par l'artiste, tout en favorisant le dialogue et la cohésion sociale. Chaque rencontre devient ainsi une opportunité d'ouvrir des horizons et de briser les barrières sociales ou culturelles.

Découverte de l'univers artistique d'un auteur

La résidence-mission constitue une occasion unique de découvrir l'univers artistique d'un auteur invité. À travers les propositions de l'artiste, le public pourra appréhender la singularité de son œuvre, tout en tissant des liens avec ses inspirations et son processus de création.

Découverte et redécouverte du patrimoine de guise et de son intercommunalité

La résidence-mission constitue l'opportunité de porter un regard renouvelé sur le patrimoine local. Par des gestes proposés par l'artiste, les habitants seront invités à explorer et à redécouvrir les richesses culturelles, historiques et artistiques de leur territoire. Ce travail d'exploration participative permettra de créer des ponts entre mémoire collective et création contemporaine.

Exploration, créativité et lien social

La présence de l'artiste encourage chacun à explorer son potentiel créatif, à découvrir de nouvelles formes d'expression et à enrichir son regard sur le monde. L'expérience directe et participative devient ainsi un levier pour tisser des liens entre les individus et les œuvres, tout en éveillant curiosité et sensibilité.

En mêlant proximité, transmission et exploration, la résidence-mission aspire à créer une véritable rencontre entre l'art et la vie quotidienne.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence d'une durée de 4 mois, dont les périodes sont à définir avec le territoire, à répartir sur la période de mai à octobre 2025.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte d'une durée de 2 semaines est proposée en amont du démarrage de la résidence (28 avril) afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. L'artiste est invité dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur

travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Cette résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 10 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Cette résidence-mission doit couvrir à travers ces actions l'ensemble du territoire de la collectivité. Un point d'honneur sera donné aux candidatures favorisant cet objectif (ex : actions en itinérance, etc...)

Conditions financières

Les contributions respectives de la DRAC Hauts-de-France et de la CCTSO permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 3 000 euros net par mois.

Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant

techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Un budget de 3 000 € net forfaitaire est alloué à l'auteur afin de couvrir ses frais de déplacements (aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence et déplacements lors de la résidence).

L'artiste-résident doit impérativement disposer d'un permis B valide et d'un véhicule personnel pour pouvoir se déplacer sur le territoire concerné.

Un hébergement sera mis à disposition de l'artiste ou groupe d'artiste en résidence, au Familistère.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

La communauté de communes Thiérache Sambre Oise en tant que responsable et porteuse de la résidence-mission, assure la coordination générale. Pour l'accompagner dans cette mission, elle s'appuiera également sur les compétences d'une diversité

d'acteurs du territoire dont l'association « solutions culturelles ». La CCTSO, le Familistère de Guise, l'APFC et la ville de Guise sont membres de cette association. Afin de mener à bien la coordination de la résidence, l'artiste auteur aura comme interlocuteur : François-Xavier FAVAUDON, dont la mission sera de :

- accompagne le artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la CCTSO en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la communauté de communes.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses

dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : contact@cctso.fr

Objet : Résidence mission CCTSO/ suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au **24 mars 2025, 12h00**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **mardi 1^{er} avril 2025**. Les noms des artistes retenus seront annoncés au plus tard **le 2 avril 2025**.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Claire GOSSET-LÉTRILLART – claireletrillart@familistere-campus.com

François-Xavier FAVAUDON – fx.favaudon@cctso.fr